

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

*_*_*_*_*_*_*_*

SEANCE DU 8 février 2022

Nombre de membres - en exercice : 15
- Présents : 10
- Absents excusés : 5
- Absents : 0
- votants : 14 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation 01/02/2022 : - date d'affichage : 08/02/2022

Le 8 février 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

PRESENTS : Olivier LABOUESSE, Isabelle RICHARD, Christophe VEYSSET, Elisabeth BIONDI, Katie BISMARA, Serge BOUSSANGE, Pascal CHABOT, Guy FABRE, , Damien GRANGER, Daniel LAMARQUE,

Excusé(s) : Sylvie COUDERT

Pouvoir(s) : Olivier GARCEZ à Olivier LABOUESSE ; Georges FLACHON à Pascal CHABOT
Nelly MAUME à Elisabeth BIONDI ; Armando GOMES à Christophe VEYSSET

Absent(s) :

Mme Katie BISMARA a été nommée secrétaire

*_*_*_*_*_*_*_*

DEL20220208_001 visée par la Préfecture le 10/02/2022

1°) Réhabilitation du groupe scolaire – demande de subvention régionale

Monsieur le Maire rappelle qu'après étude des offres par la commission travaux, le conseil municipal a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°	ENTREPRISES	Montant H.T.
Lot 1 - Gros œuvre – VRD	SARL FERNANDES – 03630 DESERTINES	284.000,00
Lot 2 – Charpente	MCA LAZARO – 63300 THIERS	38.912,09
Lot 3 – Couverture	MCA LAZARO – 63300 THIERS	73.798,37
Lot 4 - Menuiseries extérieures en aluminium et serrurerie	SARL Miroiterie de la Loue 03410 ST VICTOR	55.000,00
Lot 5 – Menuiseries extérieures et intérieures en bois	Auriche Menuiserie 03600 MALICORNE	33.326,45
Lot 6 – Plâtrerie – peinture	SARL XAVIER – 03250 VARENNES SUR ALLIER	74.061,17
Lot 7 – Sol souple	SOGEB MAZET -03101 MONTLUÇON	14.700,00
Lot 8 – Carrelage faïence	SAS ZANELLI 03100 MONTLUÇON	9.681,32
Lot 9 – Plomberie chauffage ventilation	RDB ENERGIES – 03390 MONTMARAULT	60.000,00
Lot 10 – Electricité générale	SARL HOLDING DU PARC 03100 MONTLUÇON	29.245,37
Montant total des travaux		672 724,77

Considérant la délibération n° DEL20200710_050 du 10 juillet 2020 approuvant l'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel chiffrant le montant total du projet à 623.536,00 € HT;

Considérant la décision de la Commission permanente de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 5 janvier 2021 pour l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du programme Bonus Relance Région d'un montant de 60 000,00 € avec demande d'attestation de commencement de travaux au plus tard le 30/06/2021 ;

Considérant le courrier de la Direction Régionale du 24 janvier 2022 nous informant que faute d'avoir pu démarrer les travaux au 30 juin 2021, la subvention région devient caduque ;

Considérant la délibération n° DEL20211216_049 du 17 décembre 2021 relative au choix des entreprises portant le

montant total du projet à 739 460,77 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une nouvelle demande de soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan de soutien à l'investissement pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement suivant :

DESIGNATION	Taux	HT	TTC
Coût total du projet		739 460,77 €	887 352,92 €
Travaux		672 724,77 €	807 269,72 €
Maîtrise d'œuvre		45 936,00 €	55 123,20 €
Contrôles divers, diag.			
Modification raccordement, réaménagement extérieur		20 800,00 €	24 960,00
AIDES			
Conseil Départ. Plafond : 300.000 € 1 ^{ère} tranche	30 %	221 838,00	
Etat : DETR	33,80 %	250.000,00	
Région	14,87 %	110 000,00	
Total des aides	78,68 %	581 838,00	
Reste à charge	21,32 %	157 622,77	
Emprunt		100 000,00	
Fonds propres		57 762,77	

- AUTORISE le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes compte tenu de la première demande devenue caduque
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution du programme tel que présenté.

DEL20220208_004 visée par la Préfecture le 11/02/2022

2°) Dénomination et numérotation des rues – demande de DETR

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL20210219_001 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'établir un plan d'adressage sur l'ensemble de la commune ceci afin d'obtenir une meilleure identification des lieux-dits et des maisons et faciliter ainsi l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genre et le déploiement de la fibre optique.

Le coût d'acquisition des nouvelles plaques de rues et de plaques d'adresses individuelles s'élèverait à 6 612,50 € HT.

- Plaques de rues : 70 Plaques de rues à 48 € l'unité soit 3 360,00 euros HT
- Plaques numérotation : 210 plaques à 7,50 € l'unité soit 1 575,00 euros HT
- Kit vis : 210 à 0,25 l'unité soit 52,50 euros HT
- Brides : 140 à 2 € l'unité soit 280,00 euros HT
- Support acier : 50 supports à 25 € l'unité soit 1 250,00 euros HT
- Frais de port : 95,00 euros HT

Soit un total de 6 612,50 euros HT

Pour contribuer au financement de cette démarche et acquisition, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au titre de la DETR, à hauteur de 45%.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes €	
Plaques de rues et numérotation	6 612,50	<ul style="list-style-type: none"> • DETR 45 % • Autofinancement 	<p>2 975,62</p> <p>3 636,88</p>
TOTAL	6 612,50 €	TOTAL	6 612,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR auprès des services de l'Etat et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DEL20220208_003 visée par la Préfecture le 10/02/2022

3°) Equipement numérique des écoles – Convention de partenariat entre la CMNC et la Commune.

Dans le cadre de sa compétence « Equipement numérique des écoles », Commeny Montmarault Néris Communauté (CMNC) assure l'équipement numérique à vocation pédagogique des écoles de son territoire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat qui fixe les rôles et engagements de la CMNC en termes de :

- Maintenance
- Sécurité et protection des équipements
- Assurance des équipements

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention de partenariat jointe au rapport

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux à l'école :** La date de début de chantier a été définie au 1^{er} février 2022 pour une durée de 10 mois (date définie sur les ordres de service). Le déménagement de l'école risque d'être retardé compte tenu de la livraison des algécos qui se fera probablement que début mars. Des précisions sur la période de déménagement seront donc faites prochainement.

Une réunion avec les associations et les enseignants sera organisée pour définir de l'organisation d'occupation du centre durant la période des travaux.

- **Elections 2022 :**

- o **Présidentielles :** 1^{er} tour : 10 avril 2022 – 2^{ème} tour : 24 avril 2022
- o **Législatives :** 1^{er} tour : 12 juin 2022 – 2^{ème} tour : 19 juin 2022

Le calendrier des permanences à tenir sera établi lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Choix des plaques de rues et numérotation :**

Après consultation des élus, le choix du modèle de plaques s'est porté sur celui référencé fond 3004 – Hobo BT blanc avec le nom de la commune

Plus rien à délibérer, la séance est levée à 21 heures.